

Etablissement Liberté
B.P. 910 - BAMAKO (MALI)
Téléphone : (223) 44 98 01 80

ANNEE SCOLAIRE 2017 - 2018

REINSCRIPTION

Niveau en 2017/2018	Droit de réinscription	F.S.E.	(**) Cautions manuels	Location manuels	Fournitures scolaires	Total à régler FCFA	Total à régler en euros
primaire	81 000	8 000	42 000	45 000	45 000	221 000	336,91
collège	81 000	8 000	60 000	64 000	0	213 000	324,72
lycée	81 000	8 000	73 000	78 000	0	240 000	365,88

1ERE INSCRIPTION

Niveau en 2017/2018	(*) Droit de 1ère inscription	F.S.E.	(**) Cautions manuels	Location manuels	Fournitures scolaires	Total à régler FCFA	Total à régler en euros
primaire	374 000	8 000	42 000	45 000	45 000	514 000	783,59
collège	374 000	8 000	60 000	64 000	0	506 000	771,39
lycée	374 000	8 000	73 000	78 000	0	533 000	812,55

- (*) A régler une seule fois lors de l'arrivée dans l'établissement.
(**) Le montant de la caution est remboursable en fin d'année si les manuels sont remis dans un état convenable.

FRAIS D'EXAMEN

Elèves de l'établissement

Candidats libres

DNB	25 000
EAP	57 000
BAC	110 000

40 000
80 000
###

Les chèques doivent être établis à l'ordre de : APE Etablissement Liberté

La caisse est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30

CAISSE FERMÉE L'APRÈS-MIDI

Etablissement Liberté
B.P. 910 - BAMAOKO (MALI)
Téléphone : (223) 44 98 01 80

MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITE
ANNEE SCOLAIRE 2017- 2018

I - BAREME :

NIVEAU	REFERENCE DU MONTANT	GROUPE DE PAIEMENT	
		GROUPE 1	GROUPE 2
ELEMENTAIRE	Montant annuel en F CFA	1 593 000	2 355 000
	Montant en Euros	2 428,51	3 590,17
	Montant trimestriel en FCA	531 000	785 000
	Montant en Euros	809,50	1 196,72
COLLEGE	Montant annuel en F CFA	2 094 000	3 105 000
	Montant en Euros	3 192,28	4 733,54
	Montant trimestriel en FCA	698 000	1 035 000
	Montant en Euros	1 064,09	1 577,85
LYCEE	Montant annuel en F CFA	2 667 000	4 110 000
	Montant en Euros	4 065,82	6 265,65
	Montant trimestriel en FCA	889 000	1 370 000
	Montant en Euros	1 355,27	2 088,55

II

Le groupe 1 comprend tous les élèves français et maliens. Une réduction est consentie aux enfants de diplomates maliens **sur présentation d'un justificatif émis par le Ministère malien des Affaires Etrangères direction Europe**

Le groupe 2 comprend tous les autres élèves

III

Les trimestres sont établis comme suit:
premier trimestre de septembre à novembre
second trimestre de décembre à février
troisième trimestre de mars à mai

IV

Les frais de scolarité sont dûs **en début de trimestre**, avant le 14 octobre 2017, 12 janvier et 3 avril 2018
Possibilité de mensualisation des paiements après accord du service gestion
Tout mois commencé est dû en totalité
La présence des élèves jusqu'au 15 mai implique le règlement intégral du trimestre

La caisse est ouverte du lundi au vendredi de 07h30 à 12h30

CAISSE FERMÉE L'APRÈS-MIDI

Les chèques doivent être établis à l'ordre de : APE Etablissement Liberté